



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

1^{ère} séance de l'année
Jeudi 10 février 2022
En visioconférence

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 04 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BENNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Sandra ENJARIC
Evelyne DEMOCRITE
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Tania GALVANI
(*proc. H. DURIMEL*)
Bruno FANFANT
Michèle ROBIN-CLERC
(*proc. A. SOREZE*)
Danita LEBRERE
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
(*proc. A. AUCAGOS*)
Jacques BANGOU
(*proc. M. KEITA*)
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021

Demande de subvention

RF
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP.
☎ 0590 93 85 85 - ☎ 0590 48 17 48 - 📠 direction
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villedepoi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/02/2022
971-219711207-AU_005_2022-AU

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021

Demande de subvention

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2334-40, L2334-41 et R2334-36

Vu la lettre du Sous-préfet conviant la Ville à une réunion de concertation relative à la Dotation Politique de la Ville 2021,

Vu la convention Etat/CAP EXCELLENCE du 21 septembre 2021 attribuant la subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2021,

Vu le budget de la Ville,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : Le plan de financement est adopté pour les opérations comme suit :

Dotation politique de la ville (DPV 2021) (87%)	120 400 € HT
--	---------------------

Travaux de réfection de la salle George TARER	70 400 € HT
---	-------------

Participation de la ville au centre social LAPWENT	50 000 € HT
--	-------------

Ville de Pointe-à-Pitre (13%)	17 600 € HT
--	--------------------

Travaux de réfection de la salle George TARER	17 600 € HT
---	-------------

Article 2 : Le Maire est autorisé à solliciter le Président de la communauté de CAP EXCELLENCE pour le versement de la Dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2021 à hauteur de cent vingt mille quatre cent euros (120 400 €) hors taxes.

Article 3 : Les travaux d'investissement seront imputés au budget de la Ville :

- En dépenses : au chapitre 21 article 2135
- En recettes : au chapitre 13 article 1321

Article 4 : Le Maire est autorisé à engager toutes les démarches et à signer les conventions, pièces et tous autres documents nécessaires relatifs à ces affaires et à leur réalisation.

RF

Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 17/02/2022

971-219711207-AU_005_2022-AU

Article 5 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission aux services de l'État et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Guadeloupe.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :



Pointe-à-Pitre, le 10 février 2022

Le Maire,

Harry DURIMEL

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/02/2022
971-219711207-AU_005_2022-AU